

PLU – FILETS DE HAUTEUR

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

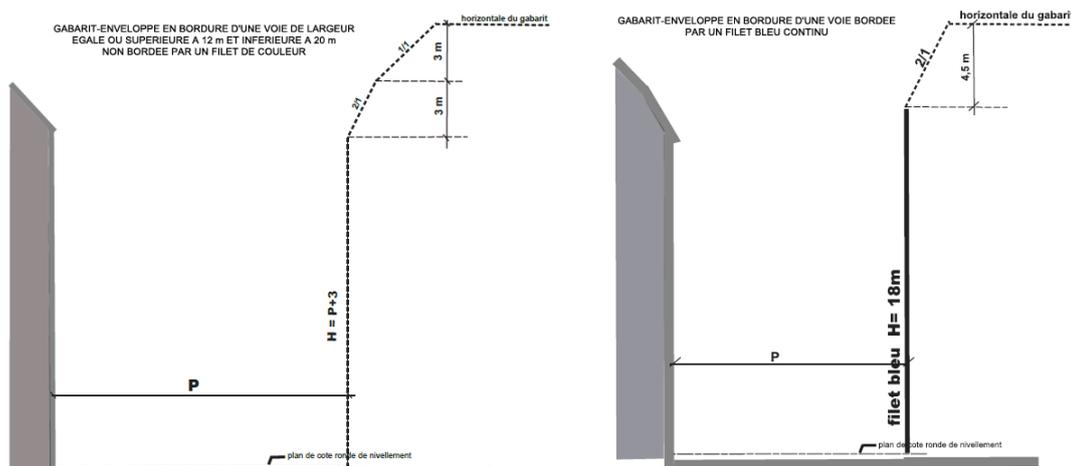
Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

www.pluenligne.paris.fr

L'article 10.2 du règlement de la zone UG définit les **gabarits-enveloppes** en bordure de voie. Le gabarit-enveloppe est l'ensemble des lignes droites ou courbes qui forme l'enveloppe dans laquelle doivent s'inscrire les constructions (cf. la définition au § VIII des Dispositions Générales du PLU).

Il comprend généralement une **verticale** et un **couronnement**.

Cf ci-dessous deux exemples de gabarits-enveloppes :



Le règlement de la zone UG distingue deux cas :

- la voie n'est pas bordée par un filet sur le document graphique (art. UG.10.2.1) ; dans ce cas, la forme du gabarit-enveloppe dépend de la largeur de la voie ;
- la voie est bordée par un filet sur le document graphique (art. UG.10.2.2) ; dans ce cas, la hauteur de la verticale dépend de la couleur du filet, et la forme du couronnement dépend du type de trait.

Cf ci-dessous deux exemples de voies :



Voie non bordée par un filet



Voies bordées par des filets continus bleu et violet

La légende du document graphique donne la correspondance entre couleur et hauteur de verticale, et entre type de trait et forme du couronnement :

Gabarits-enveloppes :

Hauteur de verticale
indiquée par la couleur :

- H = 5 m : Rose
- H = 7 m : Kaki
- H = 10 m : Vert
- H = 12 m : Orange
- H = 15 m : Violet
- H = 18 m : Bleu clair
- H = 20 m : Noir
- H = 23 m : Gris
- H = 25 m : Bleu marine
- Verticale de même hauteur que la façade existante : Marron

Couronnement

indiqué par le type de trait :

- Conforme aux dispositions des articles UG 10.2.1 ou UGSU 10.2.1 : Continu
- Horizontal : Pointillé
- P = 1/3, h = 2 m : Hachures
- P = 1/2, h = 3 m : Tirété court
- P = 1/1, h = 4,5 m : Tirété long
- P = 2/1, h = 4,5 m : Tirété mixte

Exemples : hauteur 18 m, couronnement P = 1/1, h = 4,5 m
 hauteur 10 m, couronnement P = 1/3, h = 2 m

Le lot de données décrit par cette fiche contient l'ensemble des filets de hauteur qui figurent sur le document graphique au 1/2000^{ème} du PLU, et sur les plans au 1/1000^{ème} des secteurs de Maisons et Villas. Ces informations ont été numérisées, sous la forme d'une couche d'arcs ayant les attributs suivants :

Hauteur : Code lettre indiquant la couleur du filet.

Couronnement : Code lettre indiquant le type de trait.

La modification générale de février 2012 a introduit, dans la zone Urbaine Verte (UV), et dans la zone Naturelle et Forestière (N), un nouveau type de filet, qui indique une **implantation sans retrait imposé**. (cf articles UV.6 et N.6 du règlement). Ce filet n'indique pas de gabarit-enveloppe, mais autorise des constructions à l'alignement. Il est symbolisé par une ligne de triangles mauves.

Implantation : Implantation sans retrait imposé

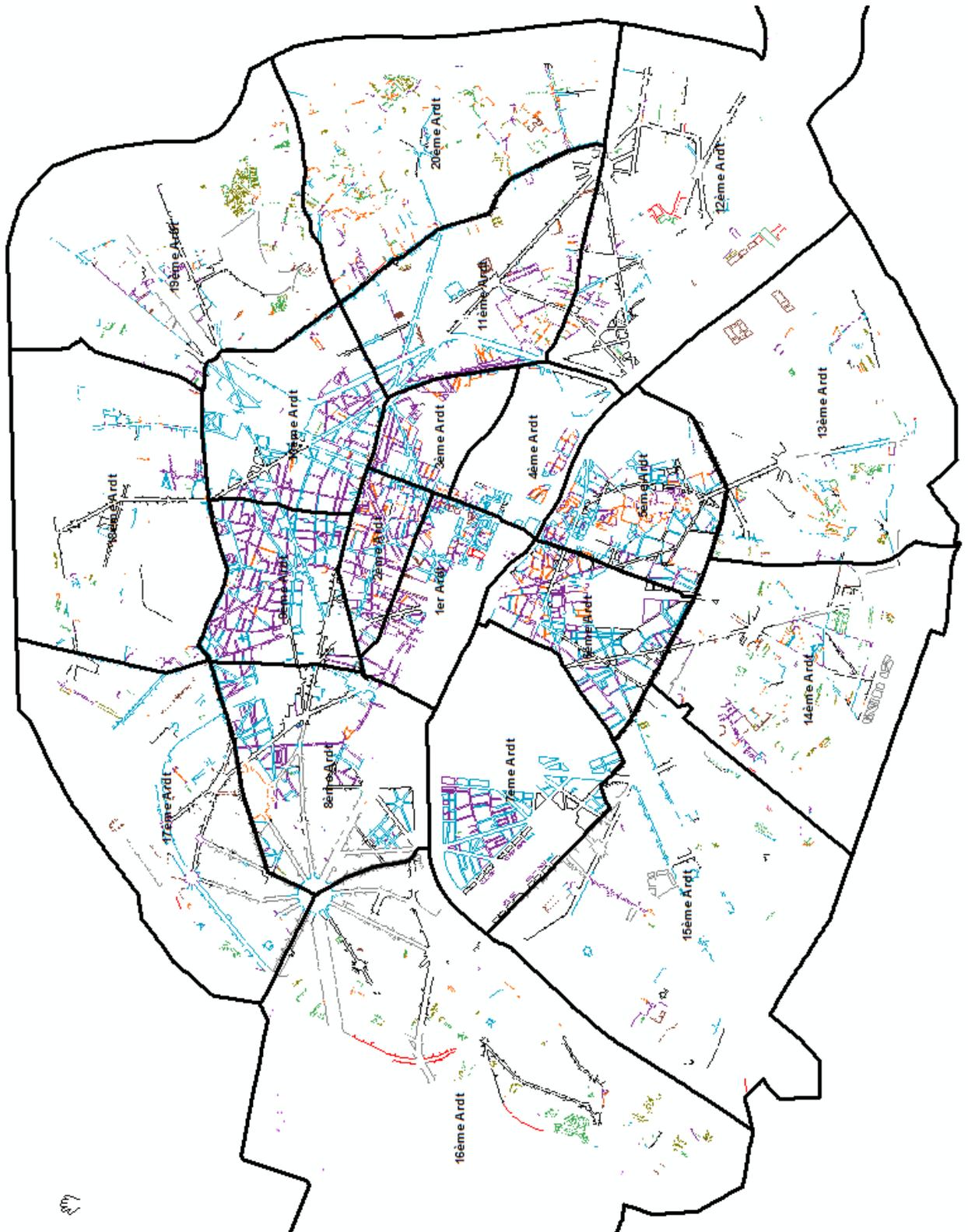
Dans ce lot de données, l'attribut Hauteur vaut 'I' pour ce type de filet.

Alignement : Les filets en limite de parcelles ont été numérisés par capture de la limite de parcelle (ou d'une partie de celle-ci). Dans ce cas, l'attribut « Alignement » est à 'O'. Les autres filets ont été numérisés en se basant sur la géométrie des documents graphiques du PLU, et dans ce cas, l'attribut « Alignement » est à 'N'.

Liens avec les parcelles : Par construction, un filet appartient à une seule parcelle cadastrale (version de janvier 2020 du parcellaire cadastral), et porte en attribut :

- Le numéro de l'arrondissement contenant la parcelle (attribut NUMARDT)
- L'identifiant de la section cadastrale contenant la parcelle (attribut C_SEC).
- Le numéro de la parcelle dans la section cadastrale (attribut N_PC)
- L'identifiant cadastral complet (attribut C_ASP), sous la forme 'AA-CC-NNNN', où AA est le numéro d'arrondissement sur 2 caractères, CC l'identifiant de la section cadastrale sur 2 caractères, et NNNN le numéro de la parcelle dans la section cadastrale sur 4 caractères.
- L'identifiant numérique unique de la parcelle dans la couche des parcelles cadastrales disponible sur l'Opendata de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (<https://opendata.apur.org>) (attribut N_SQ_PC).

Carte des Filets de Hauteur



Carte des Filets de Hauteur

II. Modèle de données

Données surfaciques.

Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
N_SQ_FIL	Identifiant unique du filet	N	
ALIGNEMENT	Filet aligné sur une limite de parcelle	C 1	'O' ou 'N'
HAUT	Couleur indiquant la hauteur	C 1	'B' : Bleu clair (18 m) 'G' : Gris (23 m) 'K' : Kaki (7 m) 'L' : Bleu marine (25 m) 'M' : Marron (hauteur existante) 'N' : Noir (20 m) 'O' : Orange (12 m) 'P' : Violet (15 m) 'R' : Rose (5 m) 'V' : Vert (10 m) 'I' : Implantation sans retrait imposé
COUR	Type de ligne indiquant le couronnement	C 1	'X' : Trait continu (cf UG.10.2.1). 'C' : Tireté court (P=1/2 ; h=3m) 'H' : Hachures (P=1/3 ; h=2m) 'L' : Tireté long (P=1/1 ; h=4,5m) 'M' : Tireté mixte (P=2/1 ; h=4,5m) 'P' : Pointillé (horizontal)
Parcelle cadastrale contenant le filet de hauteur			Type
NUMARDT	Arrondissement		N
C_SEC	Section cadastrale		C 2
N_PC	Numéro de la parcelle dans la section cadastrale		N
C_ASP	Identifiant cadastral complet de la parcelle		C 10
N_SQ_PC	Identifiant de la parcelle cadastrale sur l'Opendata de l'APUR. Si 0, l'objet est dans l'espace public.		N

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, laquelle a été approuvée par le Conseil de Paris les 8, 9 et 10 février 2022.

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici sont issues de la numérisation du document graphique au 1/2000^{ème} du PLU. et des plans au 1/1000^{ème} des secteurs de Maisons et Villas. Seuls ces plans, consultables en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr) portent une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr